



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 124366

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la reconnaissance et les modalités de prise en charge de la fibromyalgie. Reconnue et classifiée en maladie musculo-squelettique en 2006 par l'Organisation mondiale de la santé, comme réalité clinique en 2007 par l'académie de médecine, comme syndrome nécessitant un traitement individualisé par la Haute autorité de santé en 2010, la fibromyalgie n'est toujours pas admise comme pouvant être inscrite sur la liste des affections de longue durée, nécessitant un traitement prolongé et permettant une prise en charge à 100 %, le Gouvernement arguant du manque d'études et de solutions thérapeutiques évaluées. Pourtant, 2 % à 5 % de la population française souffrent de fibromyalgie, sont fragilisés dans leur vie professionnelle et personnelle et attendent une amélioration dans la prise en charge tandis que le plan 2007-2011 « amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques » n'a guère permis d'améliorer la situation des personnes fibromyalgiques. Les réponses qui leur sont à ce jour apportées ne sont pas satisfaisantes. Si l'enseignement de la fibromyalgie est désormais inscrit au programme des études médicales au titre des douleurs des membres et des extrémités et vise à affiner les connaissances et à améliorer à terme la qualité des diagnostics et prises en charge, la création d'un guide de procédure sur la fibromyalgie demeure lettre morte malgré les engagements ministériels successifs. Cette absence est préjudiciable aux malades car elle empêche une évaluation affinée du degré de fibromyalgie présentée par le patient ainsi qu'une analyse et une prise en charge homogènes sur l'ensemble du territoire. Puisqu'elle a souligné que des progrès restaient à faire dans la connaissance de la fibromyalgie et des moyens de la traiter, elle lui demande les mesures significatives qu'elle compte prendre pour que l'on puisse traduire ces souhaits en progrès réels pour les malades.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124366

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12996

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)